

#Conjoncture / #Artisanat / #Bâtiment / # Activité

Un bilan 2022 qui impose de passer des annonces aux actes en 2023

Paris, le 18 janvier 2023 - A l'occasion de la conférence de presse que s'est tenue ce jour ([Accès Replay](#)), mercredi 18 janvier 2023, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a dressé le bilan 2022 de l'activité du secteur et a présenté les perspectives d'une année 2023 déterminante sur les plans politique et réglementaire.

Si 2022 a été une année particulièrement difficile pour les entreprises artisanales du bâtiment qui ont évolué dans un contexte tendu mettant à rude épreuve leur capacité de résilience, des actions décisives ont été menées par la CAPEB pour préserver l'activité du secteur. En 2023, la Confédération entend poursuivre sa forte mobilisation avec un mot d'ordre : permettre à ses 61 000 entreprises adhérentes de retrouver de la sérénité dans l'exercice de leur métier.

Une année 2022 éprouvante à plusieurs titres

L'année 2022, marquée par la hausse brutale et continue du coût des matériaux de construction (+27 % entre janvier 2022 et janvier 2023), des prix de l'énergie (carburants, gaz, électricité...), ainsi que les difficultés d'approvisionnement, a plongé les entreprises artisanales du bâtiment dans une situation d'incertitude économique inédite.

Malgré une croissance globale dynamique (2,4 % sur l'année), l'activité du secteur n'a eu de cesse de ralentir tout au long de l'année 2022. La croissance d'activité de l'artisanat du bâtiment est ainsi passée de 3,5 % au 1er trimestre à 3 % au 2ème trimestre, avant de diminuer à hauteur de 2 % au 3ème trimestre et de 1 % au dernier trimestre. Cette tendance est observable dans toutes les régions de France et pour tous les corps de métier.

Les entreprises rapportant des besoins de trésorerie sont plus nombreuses (22%), le solde d'opinion sur l'évolution des marges se dégrade de nouveau (s'établissant à - 42 points) et les défaillances accélèrent sur un an au troisième trimestre 2022 (+ 42,3 %). Ce ralentissement se poursuit d'ailleurs en ce début d'année 2023, conformément aux prévisions de la CAPEB qui anticipe une croissance probablement atone en conséquence du contexte dégradé.

➔ [Note de conjoncture du 4^{ème} trimestre 2022 et étude sur les hausses des prix](#)

Des avancées capitales obtenues pour préserver l'activité des entreprises artisanales du bâtiment ...

Suivant de très près l'évolution de l'activité de ses entreprises, la CAPEB a très tôt alerté sur les conséquences de ces hausses sur la croissance du secteur et s'est montrée force de propositions pour maintenir l'activité. Nombre d'entre elles se sont concrétisées grâce notamment à une écoute attentive du gouvernement.

Ainsi, la CAPEB peut mettre à son actif l'obtention de la mise en place d'un observatoire des prix des matériaux, la tenue des Assises du bâtiment, le lancement d'une mission de réflexion sur la transparence des prix pratiqués au sein de la filière du bâtiment par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le bouclier tarifaire pour les entreprises de moins de 10 salariés ainsi que la création d'un mouvement sans précédent de solidarité économique.

... à mettre en perspective avec des déconvenues qui accentuent le mécontentement sur le terrain

Sur le terrain, les entreprises artisanales du bâtiment sont en prise avec l'inertie des pouvoirs publics quant à la mise en œuvre concrète de décisions annoncées ainsi qu'à des injonctions contradictoires qui brident encore un peu plus leur activité et accentuent leur mécontentement.

De nombreux chantiers sont restés en suspens : la simplification des dispositifs CEE et MPR, l'expérimentation « les accompagnateurs des pros » dans le cadre du programme OSCAR. D'autres ont pris un chemin contraire à la décision annoncée conduisant à compliquer davantage le quotidien des entreprises : la demande de la CAPEB de tout mettre en œuvre pour lutter contre la fraude des éco délinquants s'est traduite sur le terrain par un renforcement des contrôles sur les entreprises vertueuses. Celle visant à simplifier le dispositif Ma Prime Rénov' s'est traduite par un rallongement invraisemblable du délai de paiement qui pénalise tant les entreprises que leurs clients.

« Le nombre de décisions annoncées qui ne sont toujours pas mises en application est inadmissible et nuit à notre activité. En tant que première organisation professionnelle en termes d'adhérents (61 000), nous sommes en prise direct avec le terrain et les propositions que nous portons répondent directement aux besoins que nous expriment nos entreprises. Toute l'année, nous avons alerté, interpellé sur la situation inquiétante que nous traversons. Nos prévisions se sont révélées exactes, la croissance de notre activité n'a cessé de ralentir pour terminer sur un bilan presque atone. Nous sommes à un tournant, nous demandons au gouvernement des actes » déclare Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

Objectif 2023 : retrouver de la sérénité

Si 2023 s'ouvre sur une première victoire en matière de réforme des retraites puisque les lignes rouges que la CAPEB a portées avec l'U2P dans le cadre du projet de réforme ont globalement été prises en compte, et elle saura être vigilante quant à leur application.

L'année s'annonce malgré tout pleine d'incertitudes et d'inquiétudes.

Les batailles à mener pour maintenir et redresser la croissance de la filière restent nombreuses et seront au premier plan de l'action de la CAPEB. Des propositions très concrètes sont d'ores et déjà sur la table à commencer par celles qui permettront de booster la rénovation énergétique :

- **faciliter la mise en œuvre des Groupements Momentanés d'Entreprises** pour les artisans du BTP afin de faciliter l'accès des artisans du BTP à des travaux de plus grande ampleur et répondre aux attentes des clients sur la rénovation énergétique globale,
- **généraliser la TVA à 5,5 %** à l'ensemble des travaux de rénovation,
- **créer un prêt garanti "vert"** en 3 clics pour financer l'investissement colossal que demande la rénovation énergétique.

Outre ces premières propositions, la CAPEB restera mobilisée sur deux questions sociales majeures :

- la question de la représentativité patronale, sujet qui reste crucial pour la reconnaissance des entreprises artisanales du bâtiment.
- la question de la représentativité des organisations de salariés pour un dialogue social apaisé dans le secteur du bâtiment.

Une année 2023 ponctuée de grands temps forts pour la CAPEB

Enfin, 2023 sera aussi une année riche en temps forts. La CAPEB organisera plusieurs grands rendez-vous incontournables qui placeront au cœur des débats le rôle incontournable de l'entreprise artisanales du bâtiment :

- Le 2 février : Rencontres sur l'indispensable alliance entre la génération Z et les entreprises artisanales du bâtiment
- Le 16 février : Rencontres sur l'affirmation de leur rôle dans la rénovation du patrimoine.
- Le 14 avril : Congrès de la CAPEB qui valorisera le rôle sociétal de l'entreprise artisanale du bâtiment et sa pertinence comme modèle d'avenir.
- Le 24 mai : Rencontres autour de l'enjeu de la rénovation des bâtiments
- Les 20, 21 et 22 juin : Journées Professionnelles de la Construction à Lille
- Les 12 et 13 septembre : Renodays, auxquels la CAPEB participera en tant que leader de la rénovation.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (59 300 entreprises fin 2021).*

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- *545 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié (incluant 152 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés*
- *516 000 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment*
- *52 000 apprentis formés dans le bâtiment*
- *Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)*

** L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.*

